



Commune de Guichainville



# FLASH JUIN 2024

J'ENTRETIENS  
MON TROTTOIR  
TOUTE L'ANNÉE



Notre commune est étendue, 49 km de voiries à entretenir. Nous envisageons d'entretenir les trottoirs et caniveaux deux fois par an.

La jurisprudence a reconnu la responsabilité au maire de .... Un arrêté. Pas d'obligation de principe pour les riverains.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS



## HAIES A TAILLER

Tout propriétaire ou locataire doit élaguer les haies, arbres, arbustes en bordure des voies publiques ou privées.

↳ **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 M.**

↳ **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 M.

**Ne pas gêner la circulation des piétons et ne pas cacher la visibilité.**



## NOURRIR LES ANIMAUX

**Il est interdit** de déposer de la nourriture ou des graines en tous lieux publics, susceptibles d'attirer les animaux errants notamment les chats, les pigeons et les rongeurs.



## COMPOSTEUR

Le CCAS accorde une aide pour l'achat d'un composteur égale à 50% de la dépense, **limitée à 50€ par foyer.**

Sur présentation de la **facture, d'un justificatif de domicile et d'un RIB.**



Les inscriptions aux transports scolaires ont lieu **jusqu'au 4 août 2024** sur le site d'Évreux Portes de Normandie (EPN).

**Passé la date du 4 août, Evreux Portes de Normandie appliquera une majoration de 25€ par demande d'inscription.**

Comme l'an passé, le conseil municipal rembourse cette dépense à hauteur de 57 € sur justificatif de l'inscription de l'enfant pour l'année 2024/2025.

Dépôt en Mairie de ce justificatif accompagné d'un RIB **au plus tard le 30 septembre 2024.**

